

# Bachelier en construction

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél :	Fax :	Mail :
<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B ORGANISATION DES CHANTIERS 2			
Code	TECO2B34CON	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Michel ALVOET</b> (michel.alvoet@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) est consacrée à l'organisation des chantiers durant la formation de bachelier en construction.

L'objectif de cette Unité d'Enseignement (UE) consiste à permettre à l'étudiant(e) d'appréhender le secteur de la construction, et de le sensibiliser aux notions de base du droit appliqué aux marchés publics d'une manière la plus large possible.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **Choisir et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

#### Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

#### Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- 4.4 Intégrer les différents aspects du développement durable

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'Unité d'Enseignement (UE), l'étudiant(e) devra être capable entre autres :

- D'utiliser le vocabulaire du secteur de la construction
- De maîtriser les notions de base du droit appliqué aux marchés publics lié au secteur de la construction.
- D'être précis dans les analyses et la compréhension de documents contractuels.

- De développer l'esprit critique et la capacité d'analyse de documents.
- Etc...

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECO2B34CON· 2B ORGANISATION DES CHANTIERS 2

24h / 1 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Droit des marchés publics : applications

24 h

### **Contenu**

Durant cette Unité d'Enseignement (UE), les thèmes suivants pourraient être abordés.

#### **1. INTRODUCTION/ GENERALITES**

#### **2. MODALITÉS DE L'ENTREPRISE**

- Visite préalable du chantier
- Responsabilités
- Intégralité de la soumission
- Cahier des charges de référence
- Normes de référence
- Etat des lieux
- Coordination du chantier
- Planning des travaux
- Direction du chantier et contrôle
- Journal des travaux
- Réunions de chantier
- Contrôle et essais
- Tracé de la zone de construction
- Plans as-built - DIU
- Ordre et propreté
- Protection de l'environnement
- Nuisance sonore
- Nuisances dues à la poussière
- Evacuation des déchets
- Prescriptions en matière de sécurité

#### **3. AMENAGEMENT DU CHANTIER**

- Généralités
- Voies d'accès
- Empierrement provisoire / piétons
- Empierrement provisoire / chargements lourds
- Protection / voie publique
- Clôture provisoire
- Panneaux d'affichage
- Baraques de chantier
- Remise / matériel & matériaux de construction
- Local de réunion / bureau
- Local pour le personnel / vestiaire
- Equipements sanitaires
- Toilettes
- Raccordements provisoires
- Alimentation en électricité
- Evacuation des eaux
- Alimentation en eau

#### **4. GESTION DES DECHETS DE DEMOLITION**

- Généralités
- 5. PLAN DE SECURITE ET DE SANTE
- Généralités
- Cadre légal
- PPSS
- Notification des chantiers
- Déclaration des sous-traitants
- Plan d'installation de chantier

### **Démarches d'apprentissage**

L'étudiant(e) s'initie aux enjeux de l'application des notions de base du droit appliqué aux marchés publics liées à la fonction de conducteur de chantier.

L'enseignement est consacré à développer l'intégration des divers actes prescriptifs par le conducteur de chantier en exploitant la documentation de références administratives et normatives ainsi que les outils de communication professionnels (Cahiers des Charges Type).

Le dispositif d'apprentissage se compose de :

Cours magistraux sur base de notes de cours illustrées

De conférences de spécialistes le cas échéant.

De débats interactifs réguliers, sur un sujet au choix : Modalités d'entreprise, aménagement de chantier, gestion des déchets de démolitions, plan de sécurité et de santé, etc...

Développement de l'esprit critique.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Participation au cours

Séance de questions et réponses à chaque cours en rapport avec la technique d'exécution étudiée.

Consultation des copies après chaque évaluation, de façon à remédier aux éventuelles difficultés.

### **Ouvrages de référence**

Le Petit DICOBAT : Dictionnaire général du bâtiment, Jean de VIGAN, Edition ARCATURE, Paris

Le code de mesurage – NBN B006-001

Les différentes normes NBN publiées par l'Institut Belge de Normalisation.

Les différentes Spécifications Techniques (STS) publiées par le SPF Economie

Les différentes Notes d'Informations Techniques (NIT) publiées par le Centre Scientifique et technique de la Construction (CSTC).

Les Agréments Technique (ATG) publiés par l'Union Belge pour l'Agrément technique.

Guide de l'entretien pour des bâtiments durables édités entre autres par le Centre Scientifique et technique de la Construction (CSTC)

Guide pour la gestion de chantier édité entre autres par la Confédération Construction.

Guide Environnement édité entre autres par la Confédération Construction.

Guide Réemploi et Réutilisation des matériaux de construction entre autres édité par la Confédération Construction.

Guides Sécurité Incendie – Prévention passive et active édités entre autres par le CSTC et l'ISIB

Le code du bien-être au travail édité par le Ministère de l'emploi.

Cahier de Charges Type – CCT SWL 2009 – Tome 0

Cahier de Charges Type – CCTB 2022 – Tome A

Cahier de Charges Type – CCTB 2022 – Tome 0

Cahier de Charges Type – CCT 100 de 1984

Cahier de Charges Type – CC pour travaux privés – Clauses administratives

Les autres références dont il est fait mention dans les notes de cours

### **Supports**

Notes de cours mises à jour régulièrement.  
Notes de cours « déposées » sur la plate-forme Moodle.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Le cours étant notamment basé sur l'interaction entre les étudiants et l'enseignant, la présence au cours est essentielle, voire indispensable.

Evaluation(s) dispensatoire(s) - (INTERRO)

La cote de l'évaluation dispensatoire permettra à l'étudiant(e) lors de l'examen écrit de substituer cette cote à celle de la question de son choix.

Examen écrit - (EXE)

L'évaluation a pour objectif de vérifier l'assimilation des concepts de base (théorie), ainsi que la capacité de raisonnement et de contextualisation de l'étudiant(e).

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

### Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).